

# SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE AFRICAINE, Rufisque (1917-1925) : huilerie

Création de la [Société auxiliaire africaine](#)  
et de la CFAO

S.A., 26 octobre 1917.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> JACQUES BOSSUET,  
NOTAIRE 10, COURS DE VERDUN, BORDEAUX

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE AFRICAINE  
(*La Dépêche coloniale*, 16 novembre 1917)

I

Suivant acte sous signatures privées, en date, à Paris et à Bordeaux, des vingt et vingt-quatre septembre mil neuf cent dix sept, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Bossuet, notaire à Bordeaux, mobilisé ; suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Cathala, ayant suppléé ledit M<sup>e</sup> Bossuet, le huit octobre mil neuf cent dix sept, ont été établis les statuts de la Société anonyme ci-après dénommée, desquels il a été extrait littéralement ce qui suit :

#### Article premier

Il est formé, entre les souscripteurs et propriétaires des actions qui seront ci-après créées, une société anonyme, conformément aux lois des vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, premier août mil huit cent quatre-vingt-treize, seize novembre mil neuf cent trois et vingt-deux novembre mil neuf cent treize et par les présents statuts.

#### Art. 2

La Société prend la dénomination de : Société industrielle africaine.

#### Art. 3

La société a pour objet :

- 1° Le décortilage, le nettoyage, l'emmagasinage et la manutention, en Afrique, des graines oléagineuses, et, en particulier, des arachides ;
- 2° L'extraction de l'huile contenue dans les déchets du nettoyage et du décortilage.

#### Art. 4

Le siège de la Société est à Paris, rue d'Anjou, n° 35.

Il pourra être transféré dans tous autres endroits, à Paris, ou au Sénégal, par simple décision du conseil d'administration.

#### Art. 5

La durée de la société est fixée à vingt-cinq années, à compter du jour de sa constitution définitive.

## Art. 6

Le fonds social est fixé à deux millions de francs, divisé en quatre mille actions de cinq cents francs chacune, à souscrire et à payer en numéraire.

.....  
Premiers administrateurs (pour six ans)

M. Philippe-Anselme Delmas <sup>1</sup>, négociant, demeurant à Bordeaux, rue de Ruat, n° 46

;

M. Henri Doyen, demeurant à Paris, rue du Rocher, n° 59 ;

M. Henri Grand-Dufay, demeurant à Marseille, rue Saint-Jacques, n° 33 ;

M. Eugène Mathon [CFAO], demeurant à Marseille, cours Pierre-Puget, n° 32 ;

M. Paul Maurel [Maurel et Prom], négociant, demeurant au Carbon-Blanc (Gironde) ;

M. Fernand Philippart <sup>2</sup>, négociant, demeurant à Bordeaux, rue Bardineau, n° 7 ;

M. Léon Prom, négociant, demeurant à Bordeaux, rue Porte-Dijeaux, n° 18 ;

M. Émile Rastouin, demeurant à Marseille, place Alexandre-Labadie, n° 15 ;

M. Bruno Roberty, demeurant à Marseille, rue Paradis, n° 410 ;

Et M. Émilien Rocca <sup>3</sup>, fabricant d'huiles, demeurant à Marseille, rue Breteuil, n° 46 ;

### Commissaires de comptes

M. F. Viannet, fabricant d'huile, demeurant à Paris, rue Nouvelle, n° 8 ;

M. Luzzati, fabricant d'huile, demeurant à Marseille, Traverse du Château-Vert, n° 6 ;

Et M. Maurice Superville <sup>4</sup>, administrateur de sociétés coloniales, 2, rue Meyerbeer, à Paris.

---

## SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE

Siège social : 15, rue Vauban, à Bordeaux

Agence de Paris : 35, rue d'Anjou

---

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 MARS 1919

(*Le Soir*, 18 avril 1919)

.....  
La Société industrielle africaine, qui a pour objet le décortiquage des arachides à Rufisque pour le compte du Ravitaillement, a eu des débuts laborieux. Des difficultés dans la construction de cette grande usine au Sénégal n'ont pas manqué de survenir, l'Administration n'a tenu aucun de ses engagements, et il a fallu, en dehors d'elle, trouver matériaux, moyens de transport et main-d'œuvre ; aussi pour éviter de trop longs délais, une usine provisoire, non prévue au contrat, a été édiflée, et grâce à l'expérience et à la ténacité de sa direction, l'usine définitive de Rufisque va fonctionner normalement en mars 1919.

---

<sup>1</sup> Philippe Delmas (1869-1930) : de J.-A. Delmas et Cie, Bordeaux. Voir [encadré](#). Administrateur délégué de la Société auxiliaire africaine.

<sup>2</sup> Fernand Philippart (1870-1934) : administrateur délégué de la Grande huilerie bordelaise, administrateur des Messageries africaines... , maire de Bordeaux (1919-1925). Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>3</sup> Émilien Rocca. Marié à Rosalie de Roux. D'où Jean-Baptiste (1887), Émile (1903) et Geneviève, mariée à Victor Bataille, député du Cantal (1919-1924), puis de la Saône-et-Loire (1932-1942). Président des huileries-savonneries Rocca, Tassy, de Roux à Marseille, administrateur de la Société immobilière marseillaise, des Rizeries d'Extrême-Orient à Cholon.

<sup>4</sup> Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir [encadré](#).

Des difficultés nouvelles, soulevées par le Ravitaillement, à propos du contrat signé en 1917, et qui paraît au Gouvernement trop avantageux, ne nous permettent pas de vous indiquer si un dividende pourra être distribué en 1918. En tout cas, l'affaire, aujourd'hui, nous paraît devoir rapidement donner des bénéfices, même si la Société était obligée d'en appeler aux tribunaux.

NOTE  
sur l'emmagasinage et le décortiquage des arachides  
du Sénégal (récolte 1917-1918 et 1918-1919)  
par Eugène MATHON,  
vice-président de la section,  
administrateur délégué de la C<sup>ie</sup> française de l'Afrique Occidentale  
(*Bulletin des matières grasses*, 1918)

.....  
DÉCORTICAGE MÉCANIQUE. — Il n'est pratiqué jusqu'ici que par : la Société industrielle africaine dont l'usine provisoire de Rufisque traite, par journée de 10 heures de travail environ, 30.000 kg de « coques » ;

La C. F. A. O., dont l'usine provisoire de Rufisque traite, par journée de 10 heures de travail, environ 50.000 kg.

On peut escompter qu'à partir d'août, cette dernière traitera à Rufisque, par jour 100 tonnes

qu'à partir de novembre, la Boucle Industrielle ayant complété son usine de Rufisque, y traitera, par jour 200 tonnes

et qu'à compter de janvier 1919, la C. F. A. O., ayant mis en train son usine à Dakar, ajoutera 100 tonnes

de plus à sa capacité.

Le décortiquage porte donc (en t. par jour) :

	S. I. A.	C. F. A. O.	Total
du 1 <sup>er</sup> juin sur	30	50	80
Il portera :			
du 1 <sup>er</sup> septembre sur	30	100	130
du 1 <sup>er</sup> novembre sur	200	100	300
du 1 <sup>er</sup> janvier sur	200	200	400

On peut donc calculer que le décortiquage mécanique porte et portera sur les chiffres suivants, par journée de 10 heures et mois de 25 jours :

	S. I. A.	C. F. A. O.	Total
du 1 <sup>er</sup> juin au 1 <sup>er</sup> septembre	30	50	80 x 75 j. = 6.000 t.
du 1 <sup>er</sup> sept. au 1 <sup>er</sup> nov.	30	100	130 x 50 j. = 6 500 t.
du 1 <sup>er</sup> nov. au 1 <sup>er</sup> janv. 1919	200	100	300 x 50 = 15 000 t.

du 1 <sup>er</sup> janv. au 1 <sup>er</sup> juin 1919	200	200	400 x 125 = 50.000 t.
ensemble à fin mai 1919, environ			77.500 t.

Peut-être ce tonnage de « coques » sera-t-il augmenté par l'augmentation des heures de travail et par la construction de l'usine de l'Industrielle à Kaolak, mais il convient de ne compter que sur ce qui peut être tenu pour certain.

Nous avons calculé plus haut, sans tenir compte du décortiquage, que le chiffre de graines en coques à loger serait, à fin mai, de :

300.000 t. cubant 900.000 m<sup>3</sup>.

Nous avons rappelé ci-dessus que le décortiquage de 1.000 kg de coques réduit le volume à exporter de 3 m<sup>3</sup> à 1 m<sup>3</sup> 1/4, soit une diminution de 1 m<sup>3</sup> 750.

Il suffirait de décortiquer 60.000 tonnes de plus, soit une réduction de volume de 105.000 m<sup>3</sup>, pour que le cube à emmagasiner cesse d'excéder la contenance des locaux, soit 660.000 m<sup>3</sup>.

Mais comment réaliser ce travail ?

Les usines donneront leur maximum ; elles pourront arriver à travailler 12 heures par jour au lieu de 10, 30 jours par mois au lieu de 25. Cela augmenterait leur production de 40 %, soit 20 à 30.0000 t., mais il faut compter avec les imprévus, les accidents, les arrêts temporaires.

Elles tâchent d'augmenter leur matériel, mais l'expérience montre qu'on ne peut improviser en cette matière et que, malgré les priorités, la fabrication, l'assemblage, les transports, etc., en un mot les difficultés des temps présents, ne permettent pas d'aller vite.

Le matériel mécanique ne saurait donc suffire.

## SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE AFRICAINE

Société anonyme au capital de 2.000.000 de fr.

Siège social : Paris, rue d'Anjou, n° 35

Assemblée constitutive du 26 octobre 1917

(Erratum)

(*La Dépêche coloniale*, 4 janvier 1918)

D'un acte de notoriété reçu par M<sup>e</sup> Cathala, suppléant de M<sup>o</sup> Bossuet, notaire, à Bordeaux, le dix décembre mil neuf cent dix-sept,

Il appert :

Que c'est à tort et par erreur, si dans tous actes et pièces, et notamment dans la copie du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale constitutive de la Société Industrielle Africaine, tenue au siège social, à Paris, rue d'Anjou, n° 35, le 26 octobre 1917, ladite copie délivrée par M. Philippe Delmas, président du conseil d'administration, le trente octobre mil neuf cent dix-sept et déposée au rang des minutes de M<sup>e</sup> Bossuet, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Cathala, son suppléant, le trente octobre mil neuf cent dix-sept, ainsi que dans les expéditions dudit acte de dépôt et dans toutes insertions faites en vue de la publication légale de ladite société, notamment celle parue dans la *Dépêche coloniale*, feuille du vendredi 16 novembre 1917, il a été indiqué que l'assemblée générale constitutive de cette société avait eu lieu à la date du vingt-sept octobre mil neuf cent dix-sept au lieu du vingt-six octobre mil neuf cent dix-sept, qui est sa véritable date.

.....

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE  
Renseignements financiers  
(Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, mai 1922, p. 138)

La Société industrielle africaine couvrira ses frais généraux en 1921. Ses installations de Rufisque sont en parfait état.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE AFRICAINE  
(Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, 1921)

L'assemblée générale ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 35, rue d'Anjou, s'est tenue le 6 septembre 1921, sous la présidence de M. Philippe Delmas.

Cette assemblée a approuvé, à l'unanimité, les comptes qui lui ont été soumis, ainsi que le bilan au 31 décembre 1920, lequel se présente comme suit (en fr.) :

ACTIF	
En caisse	7.054 00
En banque	11.109 90
Bons de la Défense nationale	600.000 00
Matériel	1.815.683 80
Matériel briquetage	128.636 55
Constructions	1.151.675 55
Mobilier	10.587 75
Terrain	10.000 00
Sous-produits	12.000 00
Briquettes	39.100 00
Matériel d'entretien	114.750 00
Débiteurs divers	29.195 90
Total	<u>3.929.793 45</u>

PASSIF	
Capital	2.000.000 00
Amortissement matériel	883.334 85
Amortissement constructions	441.667 40
Réserve légale	35.761 45
Réserve de prévoyance	34.653 95

Provision pour impôts		2.989 90
Compte à payer		4.694 50
Créditeurs divers		72.122 50
Profits et pertes :		
Report de l'exercice précédent :	194.247 15	
Bénéfices sur 1920 :	260.321 75	454.568 90
Total		3.929.793 45

AEC 1922/203 — Société industrielle africaine, 35, rue d'Anjou, PARIS (8<sup>e</sup>).

Capital. — Société an., f. le 26 oct. 1917, 2 millions de fr. en 4.000 act. de 500 fr. ent. lib. — Divid. 1918 :6. p. 100 net.

Objet. — Décorticage, nettoyage, emmagasinage, manutention en Afrique des graines oléagineuses et, en particulier des arachides ; extraction de l'huile contenue dans les déchets du nettoyage et du décorticage. Usine à Rufisque (Sénégal)..

Conseil. — MM. Philippe Delmas, présid. ; Henri Doyen, Eugène Mathon, Paul Maurel, Fernand Philippart, Émile Rastoin, Bruno Roberty, Émilien Rocca.

Ministère des colonies  
LÉGION D'HONNEUR  
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1922)

Chevalier

Paulin (*Charles-Émile*), administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe des colonies, en disponibilité ; 11 ans 5 mois de services, dont 7 ans 6 mois 23 jours aux colonies. Depuis cinq ans attaché à la direction de la Compagnie des chargeurs réunis, puis directeur de la Société auxiliaire africaine, [secrétaire général de la Société industrielle africaine](#), administrateur de la Société commerciale et industrielle d'outre-mer et de celle des Comptoirs français d'Océanie. Dans ces différents groupements coloniaux apporte le concours de son expérience autorisée et de sa grande compétence.

LES VALEURS EN VEDETTE  
COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE  
(*Le Journal des finances*, 9 mars 1923)

.....  
Elle est intéressée à diverses autres entreprises africaines : la Société auxiliaire africaine (qui est un groupement d'études) et la Société industrielle africaine (qui traite les graines oléagineuses)

Une inspection du gouverneur au Sénégal  
(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1923)

Dans le courant du mois dernier, M. l'administrateur en chef Maillet, gouverneur p. i. du Sénégal, a visité les cercles de Thiès, Tivaouane, la banlieue de Dakar et la ville de Rufisque.

.....  
À 14 heures, départ en auto pour Rufisque. Visite du puits et des bâtiments du sanatorium de Sébikotane. Arrivée à Rufisque, à 16 heures.

Départ pour Dakar par le régulier.

Du 20 au 23, séjour à Dakar. Visite avec le délégué et le chef du Service des Travaux publics, des principaux chantiers et du village de Médina.

Le 24, le chef de la colonie se rendait en auto à Rufisque. Il examinait en détail à son passage les chantiers de la route Dakar-Rufisque.

Un peu après huit heures, il arrivait à la mairie où il était reçu par le maire, M. Mour N'Diaye M'Bengde et par le président de la chambre de commerce, M. Besnard, et les membres du conseil municipal et de la chambre de commerce, les fonctionnaires, commerçants, colons et notables. Immédiatement après ces présentations, le lieutenant-gouverneur visitait l'école de garçons, le dispensaire, les wharfs, la halle aux poissons, l'usine électrique, le grand marché, les magasins Maurel Frères, le bureau de poste, les magasins de la C. F. A. O., l'école des filles et [l'usine de décortilage de la Société industrielle africaine, dont les procédés de traitement de l'arachide marquent un progrès sensible au point de vue industriel et témoignent d'un effort auquel le chef de la Colonie s'est plu à rendre hommage.](#)

Un vin d'honneur était ensuite offert par la municipalité.

---

Vie des sociétés coloniales  
Société auxiliaire africaine  
(*Les Annales coloniales*, 16 octobre 1923)

.....  
À la Société industrielle africaine, les résultats sont déficitaires pour l'exercice écoulé, et l'usine de décortilage des arachides n'a pas donné le rendement attendu..

.....  
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE AFRICAINE  
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1925)

Une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, 1, rue Caumartin, à Paris, a décidé la dissolution anticipée de la société. L'usine de décortilage que possède la société à Rufisque va être réalisée.

---

Union des fabricants d'huile de France  
(*La Journée industrielle*, 8 septembre 1925)

L'assemblée ordinaire, tenue récemment, au siège, 1, rue Caumartin, à Paris, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, faisant ressortir un solde créditeur de 210.579 fr. 44. Le dividende a été fixé à 11 fr. 36 brut par action, ce qui fait ressortir la répartition pour l'exercice écoulé à 8 % net.

Le rapport du conseil expose que la société a continué, au cours de l'exercice, à se préoccuper de la question de l'exportation des tourteaux, mais l'accord conclu en mars 1924 a été rompu au mois de septembre suivant, pour aboutir en avril 1925 à un modus vivendi provisoire.

D'autre part, comme précédemment, la société a passé avec un groupement comprenant les plus importants négociants établis au Sénégal un contrat pour l'achat d'arachides à la commission. [Le tonnage acheté s'est élevé à 7.500 tonnes d'arachides en coques qui ont été décortiquées par l'usine de la Société industrielle africaine à Rufisque](#), et livrées en France dans les mêmes conditions que celles qui avaient été traitées en 1923. Une moitié a été livrée aux fabricants donneurs d'ordres, au prix coûtant majoré d'une légère commission, et l'autre moitié a été réalisée aux meilleures conditions possibles pour le compte de la société.

Les membres sortants du conseil de surveillance, dont les noms suivent, ont été réélus : Huileries Maurel et H. Prom et Maurel Frères ; Th. Griffiths et fils ; Magnan frères ; Établissements Verminck ; Huileries Darier de Rouffio ; Grande Huilerie bordelaise [Fernand Philippart] ; Huileries A. Roux et Savonneries J. B. Paul.

---

#### DISSOLUTION

*(La Journée industrielle, 19 octobre 1926)*

Société industrielle africaine. — Cette société anonyme dont le siège était à Paris, 1, rue Caumartin, vient d'être dissoute. MM. Philippe Delmas et Fernand Philippart ont été nommés liquidateurs.

---

Suite :

Rachat de l'usine de Rufisque par les [Huileries et rizeries ouest-africaines](#).